

Pôle communication
Tél. : 24 66 40

Mercredi 7 septembre 2016

INFO PRESSE

Une nouvelle version du cadastre est en ligne ! RDV sur cadastre.gouv.nc

Le système d'information géographique (SIG) du cadastre, coordonné par la Direction des infrastructures, de la topographie et des transports terrestres (DITTT), répertorie et met à disposition toutes les données concernant les parcelles de foncier en Nouvelle-Calédonie. Une nouvelle version est aujourd'hui disponible sur cadastre.gouv.nc, plus agréable à la navigation et optimisée par des mises à jour quotidiennes.

*Contact presse : Cyrille DUMAS-PILHOU - Chef du service topographique à la DITTT
Tél. : 28.03.20 – cyrille.dumas-pilhou@gouv.nc*

Le SIG cadastre est accessible sur internet aux particuliers et aux professionnels disposant d'un accès privé (administrations, notaires et géomètres experts, concessionnaires de réseaux).

Il permet de visualiser et d'identifier précisément la ou les parcelles concernées par un projet de construction, d'acquisition ou d'aménagement, et d'y obtenir des informations nécessaires au dépôt de demandes de permis de construire qui exige d'y apposer un numéro d'inventaire cadastral NIC.

Le cadastre en ligne permet également de faciliter la recherche de propriétés pour un éventuel achat. Il indique la surface des parcelles et leur désignation par un numéro NIC. Ce numéro permet ensuite d'identifier le nom du propriétaire de la parcelle grâce au pôle clientèle du service topographique situé à la DITTT, Vallée-du-Tir à Nouméa (28 03 21).

Pour les professionnels, ce sont également des fonctionnalités supplémentaires. Les géomètres-experts peuvent exporter les plans des parcelles au format numérique et consulter les anciennes cartes du cadastre. Les notaires ont la possibilité de suivre le traitement des demandes d'attestation de désignation cadastrale. Quant aux collectivités, elles ont désormais accès à leur dossier de certificat de dépôt et à leurs demandes de nouveaux numéros.

1/ Accéder aux informations cadastrales d'un lot

Depuis la fenêtre principale du site, vous disposez de plusieurs possibilités pour accéder aux données cadastrales :

- Géographiquement, en zoomant sur la zone souhaitée, puis en cliquant sur le lot de votre choix. Une fenêtre apparaît alors avec le NIC, le numéro, le nom du lotissement le cas échéant, la section, la commune et la surface cadastrale du lot. Ces références peuvent être éditées au moyen d'un **extrait de plan cadastral, puis imprimée**.
- En utilisant le moteur de recherche : en précisant le NIC, la commune, la section cadastrale et (ou) le numéro du lotissement, l'application positionne directement la parcelle souhaitée.

2/ Imprimer un extrait de plan cadastral

Il est possible d'imprimer un **extrait de plan cadastral** de la parcelle sélectionnée, avec l'icône en haut à droite représentée par une imprimante. Le plan à imprimer au format de votre choix (A4, A3, portrait, paysage) est enregistré sur l'ordinateur en PDF.

3 / Moduler l'affichage des plans

En bas à droite, il est possible de faire varier les fonds de cartes :

- cartographique (l'échelle 1/2000 n'est actuellement disponible que sur les communes du Grand Nouméa),
- imagerie aérienne,
- vierge pour ne laisser apparaître que le parcellaire.

Un gestionnaire de couche permet d'afficher les limites des communes, des sections cadastrales, la toponymie et les voiries.



L'outil Référentiel permet également de localiser sur la carte soit une section, soit un morcellement, soit un lotissement.